



CRE

Guide de financement de la CRÉation : Volet parcs urbains

Ce volet est géré en partenariat avec Parcs Canada

Résumé du projet

CRÉation est un programme de financement à plusieurs niveaux qui soutient des projets fondés sur les forces, axés sur la communauté et dirigés par des jeunes dans des communautés à travers le Canada. Les fonds sont distribués par l'intermédiaire de volets thématiques centrés sur les lacunes de financement et les besoins particuliers des communautés. Parcs Canada apporte son soutien à ce volet dans le cadre d'une initiative plus vaste visant à [créer un réseau de parcs urbains nationaux](#). La consultation sur l'emplacement des nouveaux parcs urbains nationaux est toujours en cours, mais des communautés ont été identifiées (voir ci-dessous).

Le volet « parcs urbains » fournira de petites subventions pouvant aller jusqu'à 7 500 \$ pour des initiatives et des événements dirigés par de jeunes autochtones au sein des communautés de sites candidats de parcs urbains. Les projets doivent être fondés sur des activités terrestres et/ou des activités de gouvernance qui sont directement liées aux sites candidats. Les projets doivent être dirigés par au moins deux (2) jeunes autochtones (âgés de 15 à 29 ans). Les jeunes leaders (bénéficiaires) recevront un mentorat innovant, une formation et des occasions de renforcement de capacités tout au long du projet.

Sites candidats pour les parcs urbains :

- Greater Victoria, BC
- Région d'Edmonton, AB
- Région de Saskatoon, SK
- Winnipeg, MB
- Windsor, ON
- Halifax, NS
- Montréal, QC

Domaines d'intérêts du projet

Les projets financés se concentreront sur l'engagement des jeunes dans des activités de programmation et/ou de gouvernance dans l'une des communautés du site candidat des parcs urbains. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de projets admissibles. Ces exemples ne comprennent pas tous les types de projets que nous pourrions financer.

- Organiser une consultation dirigée par les jeunes Autochtones centrées sur l'accès à la terre au sein des espaces urbains.
- Planifier des initiatives de conservation des terres urbaines.
- Accueillir des programmes en milieu rural pour les jeunes Autochtones.
- Lancer des initiatives de souveraineté alimentaire dans les parcs urbains (apprentissage de médecines traditionnelles, revitalisation des systèmes alimentaires traditionnels, mise en œuvre de pratiques de durabilité alimentaire, etc.).
- Lancer un programme d'intendance dirigé par des jeunes (comme les programmes de jeunes gardiens).
- Récolte d'aliments ou de médicaments.

- Organiser des cérémonies et des enseignements sur la terre.

Admissibilité

Ce volet financera en priorité les groupes de jeunes de base composés d'un minimum de deux (2) jeunes Autochtones.

Veillez noter que pour les besoins de ce programme, la CRE définit les Autochtones comme étant les membres inscrits et non inscrits de Premières Nations, d'Inuits et de Métis du Canada, vivant dans une réserve ou à l'extérieur de celle-ci.

Les groupes et projets admissibles sont les suivants :

- Groupes/collectifs/conseils de jeunes non constitués en société ou de base composés principalement de jeunes Autochtones
- Groupes de jeunes émergents et constitués
- Les projets doivent servir principalement les jeunes autochtones
- Les projets doivent se dérouler dans l'un des parcs urbains candidats (énumérés ci-dessus).

Groupes et projets inadmissibles :

- Individus et/ou projets qui ne sont pas dirigés par plus de deux (2) jeunes autochtones
- Projets qui ne sont pas dirigés par des jeunes (ou dont la majorité des dirigeants ont plus de 30 ans)
- Groupes et organisations non-Autochtones
- Projets se déroulant à l'étranger
- Sociétés à but lucratif
- Projet ne se déroulant pas dans l'une des communautés disposant d'un site candidat pour un parc urbain (liste ci-dessus)

Dépenses non admissibles

La CRE ne financera PAS de projets de nature politique (tels que le soutien à une personne se présenterait à une élection) ou qui a trait avec la distribution de substances (alcool, tabac non traditionnel, marijuana, substances illicites, etc.) La CRE ne financera pas non plus de projets ou d'activités se déroulant à l'étranger.

Les chefs de projet ne peuvent pas recevoir d'honoraires supérieurs à 500 \$.

Processus de révision

Les demandes seront examinées par un comité de subvention communautaire composé de membres du Cercle consultatif, de membres de la communauté, de jeunes Autochtones ainsi que des Gardiens/Porteurs du savoir. Tous les membres doivent avoir de l'expérience dans la gestion de programmes et d'initiatives, dans la supervision de projets et dans le soutien communautaire. Le comité d'examen sera composé de 100 pour cent de personnes Autochtones et d'un minimum de 75 pour cent de jeunes.

Renforcement des capacités

Les jeunes seront invités à participer au programme de renforcement des capacités de CRE. Ce programme vise à renforcer les compétences en matière d'administration, de facilitation et d'évaluation des programmes, ainsi qu'à offrir des possibilités d'apprentissage en matière d'élaboration de programmes, de gouvernance et de croissance organisationnelles, de développement personnel et de leadership des jeunes.

Rapport et évaluation

Les bénéficiaires seront invités à soumettre un seul rapport :

Rapport final (2 mois après la fin du projet) : Les bénéficiaires soumettront un rapport d'évaluation qui comprendra un rapport sur le budget final (combien d'argent vous avez dépensé), les données sur le nombre de participants touchés par votre projet, les données sur le temps passé sur le projet ainsi rapport en forme de narratif sur votre projet. Le rapport final devrait prendre entre 3 et 7 heures. Les bénéficiaires recevront une copie du rapport d'évaluation dans le mois suivant le début de leur projet.

Surveillance financière et tutelle

Les groupes/conseils/collectifs dont les membres sont âgés de plus de 18 ans n'ont pas besoin d'un administrateur et, s'ils sont retenus, recevront directement les fonds de la subvention.

Les groupes candidats retenus (dont les dirigeants sont âgés de 15 à 17 ans) auront besoin d'un organisme local à but non lucratif ou d'un membre de la communauté de confiance âgé de plus de 18 ans pour agir comme administrateur de la subvention. Cet administrateur peut être soit une personne que les candidats connaissent déjà ou soit le CRE peut aider à mettre communication avec une organisation ou un membre de la communauté qui le souhaite, ainsi qu'à créer un contrat d'administrateur qui garantit que les jeunes seront soutenus.

Vous pouvez consulter la définition de mandataire de la CRE >>[ICI](#)<<

Remise des fonds

La CRE n'émet aucun chèque. Les fonds seront envoyés aux bénéficiaires par le biais d'un virement bancaire ou d'un dépôt direct Plooto. Les bénéficiaires recevront les fonds dans les deux semaines suivant la soumission d'un accord de financement signé.

Échéancier

Étapes	Dates
Ouverture des candidatures	15 mai 2023
Date limite de dépôt des candidatures	15 juin 2023
Décisions publiées	31 juillet 2023
Date de début du projet	1er août 2023
Date de fin du projet	10 janvier 2024



Remise du rapport final	10 mars 2024
--------------------------------	--------------

Sauf indication contraire, toutes les dates limites sont fixées à 23 h 59 H.N.P.

Questions

Tout au long du processus, nous encourageons les candidats à communiquer avec le CRE pour toutes leurs questions. Pour parler à un membre de notre équipe, veuillez nous envoyer un courriel à gwen@canadianroots.ca.